

LES ESQUIMAUX ET LES INDIENS AU PROGRAMME DE FORMATION PÉDAGOGIQUE

Question n° 153—L'hon. M. Dinsdale:

1. Combien a) d'Esquimaux, b) d'Indiens, sont inscrits au Programme de formation pédagogique de Fort Smith, annoncé par le ministre des Affaires indiennes le printemps dernier?

2. Combien a) d'Esquimaux, b) d'Indiens, sont inscrits au Programme de formation d'aides-enseignants de l'Université du Manitoba et de l'Université de la Saskatchewan?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Il n'existe pas de programme de formation pédagogique à Fort Smith (T. du N.-O.). Il existe toutefois un programme de ce genre à Yellowknife (T. du N.-O.) et un Esquimaux et huit Indiens y sont inscrits.

2. Université du Manitoba: a) Esquimaux, aucun; b) Indiens, 8, Université de la Saskatchewan: a) Esquimaux, aucun; b) Indiens, 14.

LE TRANSFERT DES BUREAUX DU CENTRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE À EDMONTON

Question n° 175—M. Paproski:

1. A quelle date s'est effectué le transfert des bureaux du Centre de la main-d'œuvre dans l'édifice Centennial, à Edmonton?

2. Quels sont les termes du bail des locaux loués dans l'édifice Centennial, nommément, la surface, le nombre d'années, le loyer annuel, les obligations relatives aux réparations et aux modifications, le droit de louer plus d'espace, le nom du locateur, les noms des personnes qui ont signé le bail au nom du locateur?

3. Quels sont les avocats qui ont transigé au nom de la Couronne en cette affaire?

4. Quelle était la surface de plancher des locaux évacués et quel était le nombre d'employés qui y travaillaient?

5. Combien d'employés occupent présentement les nouveaux locaux?

6. Pourquoi les bureaux du Centre de la main-d'œuvre ont-ils été déménagés d'un édifice public expressément construit pour servir de centre de placement de même que pour loger les services connexes de la Commission d'assurance-chômage?

7. Quels services gouvernementaux occupent maintenant les locaux qui ont été ainsi évacués, et combien de temps ces locaux sont-ils demeurés inoccupés?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Le 18 août 1967.

2. Termes du bail: superficie, 17,580 pieds carrés; période de cinq ans à compter du 18 août 1967 jusqu'au 31 juillet 1972 à raison d'un loyer annuel de \$92,295 (\$5.25 le pied carré); le locateur a la responsabilité de fournir tous les services et d'aménager toutes les cloisons initiales, soit 100 pieds de cloisons pour chaque 1,000 pieds d'aire de plancher louée; une option de renouveler pour cinq ans aux mêmes termes et stipulations; une option d'obtenir une superficie supplémentaire de 1,800 pieds carrés pour laquelle les termes

du loyer seront négociés lorsque l'option de renouveler sera exercée, le tout assujéti à la hausse des taxes au cas où celles-ci excéderaient 100 p. 100 de la taxe imposée au cours de l'année de base 1968, selon un rapport établi entre l'aire totale de l'immeuble et l'aire des locaux occupés; le locateur est Centennial Investment Ltd. et Edper (Alta) Ltd.; le signataire pour Centennial Investments, Gerald Seniw; le signataire pour Edper (Alta) Ltd., Peter Caffera.

3. Aucun avocat.

4. Superficie des locaux évacués, 8,758 pieds carrés; 128 employés occupaient les locaux.

5. Les employés qui occupent les nouveaux locaux se chiffrent à 130.

6. L'espace disponible était insuffisant dans l'édifice de l'Assurance-chômage pour loger la Commission d'assurance-chômage et le Centre de la main-d'œuvre.

7. Les ministères qui occupent actuellement les locaux évacués sont les suivants: ministère du Travail, ministère de la Production de défense, Services de réparation du gouvernement canadien. Les locaux sont demeurés inoccupés pour une période approximative de quatre mois aux fins d'y effectuer des modifications pour assurer de meilleurs locaux à la Commission d'assurance-chômage et des réparations pour y loger les ministères du Travail et de la Production de défense, ainsi que les Services de réparation du gouvernement canadien.

LES ANCIENS COMBATTANTS ET LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question n° 189—M. Fortin:

1. Combien d'anciens combattants canadiens de la première guerre ou de la seconde guerre mondiale sont âgés de 65 à 70 ans dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

2. Combien de veuves d'anciens combattants sont âgées de 65 à 70 ans dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

3. Étudie-t-on la possibilité de permettre aux anciens combattants ou aux veuves d'anciens combattants de bénéficier des versements d'assistance-vieillesse sans examen des ressources?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: 1 et 2. On ne possède pas, pour les circonscriptions fédérales, de données statistiques sur le nombre d'anciens combattants et de veuves d'anciens combattants.

3. Non. Le gouvernement n'a pas l'intention de modifier la loi sur l'assistance-vieillesse afin de permettre aux anciens combattants ou aux veuves d'anciens combattants de bénéficier des versements d'assistance-